

**COMPTE-RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ETIGNY
du mercredi 27 juillet 2016**

Convocations faites et envoyées le 20 juillet 2016.

- I. MARCHES PUBLICS :
- Groupements de commandes avec la CAGS – octroi d’une délégation au Maire
 - Groupements de commandes avec la CAGS – Désignation des membres de la CAO ad’hoc
- II. DOMAINE – PATRIMOINE :
- Acquisitions d’emprises
 - Location du foyer communal – biking saison 2016 - 2017
- III. Délibérations modificatives
- IV. Comptes rendus de réunions et informations diverses

L'an deux mil seize, le vingt-sept juillet à 18h30, le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Lionel TERRASSON, maire.

Présents : Lionel TERRASSON, Maire, Jean-Michel GODIGNON, Lionel LELEU, Michelle HAMONNIERE, adjoints, Stéphane VITCOQ (arrivé à 20h45), Christian GATEAU, Emeric VEGLIO, Laurent LEGRON, Franck PORCHERON, Marie-Christine OGER, Laurent YOT, Delphine FIEVET, conseillers.

Absentes excusées : Sylvie RENAUD (pouvoir à Jean-Michel GODIGNON), Sophie DUBOIS (pouvoir à Lionel TERRASSON).

Absente : Danièle RENOUE.

Lionel LELEU a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l’unanimité.

MARCHES PUBLICS : Groupements de commandes avec la CAGS – octroi d’une délégation au Maire
Délibération n° 43-2016

Le Maire informe le conseil municipal que la Communauté d’Agglomération propose de coordonner et regrouper les achats des communes membres intéressées, en vue, notamment de réaliser des économies d’échelle. A cet effet, des conventions de groupement de commandes devront être établies pour chaque marché concerné.

Il est donc proposé au Conseil municipal d’autoriser le Maire à signer toute convention constitutive d’un groupement de commandes quel que soit le montant du marché concerné et sa nature dès lors qu’il jugera opportun pour la Commune d’y adhérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour et 1 abstention :

- ↳ autorise le Maire à décider ou non de la participation de la commune à tout groupement de commande.
- ↳ Autorise le Maire à signer toute convention constitutive d’un groupement de commandes quel que soit le montant du marché concerné et sa nature.

MARCHES PUBLICS : Groupements de commandes avec la CAGS – Désignation des membres de la CAO
Délibération n° 44-2016

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des groupements de commandes proposés par la Communauté d’Agglomération, il convient de créer une Commission d’Appel d’Offre (CAO) ad’hoc. Celle-ci est composée de représentants des membres du groupement.

Pour ETIGNY, il s’agit d’élire 1 titulaire et 1 suppléant.

Après avoir procédé à l’élection du membre titulaire et du membre suppléant, le conseil municipal désigne :

- ↳ Emeric VEGLIO, titulaire.
- ↳ Stéphane VITCOQ, suppléant.

DOMAINE – PATRIMOINE : Acquisitions d’emprises
Délibération n° 45-2016

Le Maire informe le conseil municipal que suite à l’élargissement de certaines rues, des emprises avaient été créées. Après vérifications, certaines parcelles apparaissent toujours aux noms des propriétaires alors qu’elles font partie intégrante de la voirie. Il s’agit des parcelles suivantes :

N° de Parcelle	Superficie m ²	Lieu-dit	Nom de la voie
ZC 137	11	Les Ormes	Route de Chaumes
ZC 138	15	Les Ormes	Route de Chaumes
ZC 139	20	Les Ormes	Route de Chaumes
ZC 140	24	Les Ormes	Route de Chaumes
ZC 141	29	Les Ormes	Route de Chaumes

Le Maire propose au conseil de régulariser ces situations par l'établissement d'actes administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ↳ autorise le Maire à établir et signer les actes administratifs nécessaires à ces acquisitions qui se feront à titre gratuit.

DOMAINE – PATRIMOINE : Location du foyer communal – biking saison 2016-2017
Délibération n° 46-2016

Le Maire rappelle au conseil que le foyer communal est loué par Madame CASSON qui propose 2 séances d'une heure de biking chaque mardi soir de 17h30 à 20h00 (y compris pendant les vacances scolaires) au tarif forfaitaire de 10 € les 2 séances. Celle-ci souhaiterait renouveler sa location pour la saison 2016-2017 selon les mêmes modalités que l'année précédente.

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'accepter de renouveler la location du foyer tous les mardis, y compris pendant les vacances scolaires, de 17h30 à 20h00 au tarif forfaitaire de 10 € les 2 séances.
- D'autoriser le Maire à signer la convention de location correspondante.

Affiché le :

Le Maire,
Lionel TERRASSON.